

# AMI 2019-2020

« Développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre »

## Présentation générale

Version du 17 juin 2019

Contact Citeo : [reemploi@citeo.com](mailto:reemploi@citeo.com)

Contact ADEME siège : Agnès Jalier [agnes.jalier@ademe.fr](mailto:agnes.jalier@ademe.fr)



# Contenu

1. Contexte général
2. Objectifs de l'AMI
3. Les projets attendus et éligibles
4. Les modalités de candidature (fonctionnement et calendrier)
5. Pour plus de renseignements : lien URL + email

# Contexte et enjeux

La priorité face aux enjeux climatiques est de trouver des solutions écologiques et durables pour réduire les impacts liés à nos modes de consommation, notamment la pression sur les ressources et matières.

Cette priorité est aujourd'hui reprise par les politiques publiques et les objectifs en matière de prévention des déchets (PNPD, LTECV, FREC).

Le réemploi des emballages (avec consigne) fait partie des leviers pour y arriver et présente, sous certaines conditions, un grand intérêt en terme de performance environnementale et économique. Cette solution de gestion des emballages :

- pour la vente de boisson en circuit professionnel « BtoB » (Café, Hôtel, Restaurant) ;
- en « BtoC » de façon très locale à l'initiative de certains producteurs (majoritairement dans le secteur de la boisson).

## Définition

**Les dispositifs de réemploi d'emballages** désignent toutes les opérations (collecte, logistique, lavage) qui permettent à un emballage d'être utilisé de nouveau pour un usage identique (ré-remplissage) à celui pour lequel il avait été conçu.

# Un AMI pour développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre

L'ADEME et Citeo proposent à travers cet AMI aussi bien un soutien technique (diagnostic, faisabilité, écoconception) qu'un soutien à l'investissement en tenant compte des recommandations publiées fin 2018

> Présentation de l'AMI : [ici](#)

## Les objectifs de l'AMI :

1

**Améliorer les dispositifs locaux existants**

2

**Soutenir les projets permettant la mise sur le marché d'emballages réemployables**

3

**Capitaliser afin de contribuer et partager sur les standards et référentiels d'efficacité environnementale et économique**

# Pour des dispositifs performants de réemploi d'emballages ménagers en verre

1

## Les emballages réemployables, une solution performante sous certaines conditions

De récents travaux d'analyse de 10 dispositifs de réemploi d'emballages ménagers en verre\* ont révélé que ces dispositifs présentent, sous certaines conditions, un grand intérêt en terme de performance environnementale et économique.

### Paramètres clés de performance :

- le nombre de réutilisation des contenants,
- le transport,
- les performances du lavage.

\*<https://www.ademe.fr/analyse-10-dispositifs-reemploi-reutilisation-demballages-menagers-verre>

## Les conditions et leviers à intégrer dès la conception d'un dispositif de réemploi :

- Maîtrise de la chaîne de valeur
- Proximité des lieux de consommation, de lavage et de conditionnement
- Engagement et implication des distributeurs
- Organisation efficace de la collecte
- Mise en place de dispositifs/actions pour impliquer les consommateurs
- Procédé de lavage éco-performant, voire internalisé par le conditionneur ou mutualisé

# Pour des dispositifs performants de réemploi d’emballages ménagers en verre

## 2 Des conditions favorables à généraliser pour assurer le développement de projets performants

Face à l’engouement des consommateurs et de certaines marques pour le Zéro Déchet, il est indispensable de promouvoir le développement de dispositifs intégrant, dès leur conception, les conditions favorables, identifiées grâce aux travaux de l’ADEME.

## 3 De nouvelles solutions à tester pour développer le réemploi

Les dispositifs actuels ont permis d’identifier les meilleures pratiques d’un secteur (boisson), mais d’autres marchés et configurations doivent être explorés.

# Soutenir des porteurs de projet sur toute la chaîne de valeur

## Projets attendus

Portant sur les thématiques suivantes :

- L'organisation de la chaîne de valeur (maîtrise et optimisation, modèles économiques...)
- Conception de l'emballage et de la technologie d'étiquetage
- Dispositif de communication pour encourager l'implication du consommateur
- Collecte, stockage et logistique optimisés pour les emballages post-consommation
- Lavage éco-performant

## Projets éligibles

Les dossiers portant sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Etude de faisabilité
- Etude « R&D »
- Diagnostic de dispositif existant
- Etude d'accompagnement d'un projet en vue de coordonner, définir voire expérimenter un dispositif performant
- Etude d'éco-conception ou d'évaluation environnementale
- Aide à la coordination, à l'animation et à la sensibilisation d'un écosystème d'acteurs au niveau territorial
- Aide à l'investissement

## Périmètre d'éligibilité

Porteurs de projet :

- En priorité : conditionneurs, entreprises, start-ups, associations
- Acteurs institutionnels

Périmètre Emballages :

- Ménagers
- CHR

Périmètre géographique :

France dont DROM COM

# Modalités de candidature : fonctionnement et calendrier

## Sélection en 2 étapes

### Etape 1 : Organisation d'un échange pré-dépôt obligatoire

*Attention, les dossiers déposés en ligne sans l'échange pré-dépôt ne seront pas étudiés.*

Entretien à réaliser au moins un mois avant la date de clôture de l'AMI

Le candidat contacte par mail l'ADEME **et** Citeo pour caler un rdv

### Etape 2 : Finalisation du dossier de candidature

Dans le cas où l'échange pré-dépôt a confirmé l'opportunité de déposer le projet, tous les documents constitutifs du dossier de candidature doivent être complétés et joints à la candidature en ligne.

## Candidature et dépôt en ligne !

Les candidatures seront étudiées au fur et à mesure de leur réception

**AMI : juin 2019 au 30 juin 2020**

CdC et dossier de candidature en ligne  
[https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/REEM\\_PLOI2019-82](https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/REEM_PLOI2019-82)

Contacts pour organiser l'échange pré-dépôt :

Citeo : [reemploi@citeo.com](mailto:reemploi@citeo.com)

ADEME : voir liste des contacts en direction régionale en annexe cdc

# EVALUATION des projets par Citeo et DR ADEME : quels critères ?

- **Cohérence avec les recommandations et les conditions de performance environnementale et économique issus des travaux** existants, tels qu'identifiés dans l'étude ADEME 2018
- **Impact environnemental du projet** : bénéfice environnemental attendu du projet, diminution des quantités de déchets et quantités d'emballages en verre réemployés, robustesse des données relatives à la mise en évidence de la réduction des impacts environnementaux
- **Impact économique et social du projet** : perspectives de création, de développement ou de maintien d'activité et d'emplois à l'issue du projet
- **Organisation et portage du projet** : adéquation du programme de travail et du budget avec les objectifs, moyens et qualification de l'équipe projet, solidité des partenariats, solidité du plan de financement et robustesse financière du porteur, gestion des risques inhérents au projet
- **Impact de l'intervention publique (pour le soutien ADEME uniquement)** : effet de levier et caractère incitatif de l'aide demandée



*Avis dans les 4 mois après  
dépôt du dossier en ligne*

# Sélection et modalités d'accompagnement

## Les projets sélectionnés :

- **par la DR ADEME,**
  - **par Citeo**
- ou**
- **par les deux**
- 
- La sélection des projets et le montant des aides allouées : **au regard des priorités stratégiques et disponibilités budgétaires de l'ADEME et de Citeo.**
  - Les modalités de financement appliquées **suivront les règles d'attribution propres à chaque organisme financeur.** Pour Citeo : dans la limite de 50% des coûts totaux envisagés.
  - Cas d'un projet sélectionné et soutenu à la fois par Citeo et par l'ADEME : **contractualisation distincte : ADEME/porteur d'une part et CITEO/porteur d'autre part.**